

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 550-18 CONCERNANT LA LOCATION ET/OU LE PRÊT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, le conseil de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a adopté le Règlement numéro **550-18** concernant la location et/ou le prêt des infrastructures municipales.

Le Règlement numéro **550-18** concernant la location et/ou le prêt des infrastructures municipales est disponible au bureau de la municipalité situé au 1962, boulevard St-Joseph Ouest à Saint-Majorique-de-Grantham, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 6 novembre 2018.



Mme Emilie Trottier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Emilie Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, certifie par la présente avoir publié, en date du 6 novembre 2018, l'avis public d'entrée en vigueur du Règlement numéro **550-18** concernant la location et/ou le prêt des infrastructures municipales ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au tableau extérieur du bureau municipal et au dépanneur, entre 11 h 45 et 12 h 15.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 novembre 2018.



Mme Emilie Trottier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière